## DÉCOUVREZ LES DÉCOURS SU LES TION - GESTION -



Passez par Laforêt

<b>ANNEXE AU MANDAT</b>
DE GESTION









PRESTATIONS INITIALES*	7 %*	8 %*	9 %*	
Établissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer  Quittancement et gestion des encaissements de loyers, charges et dépôt de garantie  Établissement et envoi des comptes rendus de gestion  Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence  Contrôle des attestations d'assurance du locataire  Régularisations des charges annuelles  Réalisation des états des lieux de sortie et décompte de sortie du locataire  Rédaction d'actes (avenant, renouvellement)  Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location  Commande et Suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)  Gestion et Suivi des congés locataire/mandant (hors frais d'huissier)  Gestion et suivi du contentieux en impayés de loyers et/ou dégradations immobilières et/ou non respect des obligations légales ou contractuelles: déclarations,recouvrement créances, constitution de dossier huissier et avocat, gestion et suivi procédure (expulsion)  Gestion et suivi de tous les sinistres (DDE, incendie): déclaration, gestion des devis et suivi travaux, gestion de l'indemnisation  Gestion technique (travaux à caractère urgent et décence du logement): faire exécuter et suivre les travaux (avec ou sans intervention d'un expert en bâtiment, hors frais de l'expert)				COÛT HORS FORFAIT PAYABLE À L'ACTE
Gestion technique (travaux et réparations non urgents à la charge du bailleur): faire exécuter et suivre les travaux (avec ou sans	П	Ø	Ø	
intervention d'un expert en bâtiment, hors frais de l'expert)  Gestion technique (travaux de rénovation/embellissement/transition énergétique): faire exécuter et suivre les travaux (avec ou sans intervention d'un expert en bâtiment, hors frais de l'expert)		<b>Z</b>	<b>∠</b>	
Règlement pour le compte du mandant des charges de copropriété (sous réserve des fonds disponibles)  Règlement pour le compte du mandant des factures et taxes diverses (sous réserve des fonds disponibles)  Visite conseil (pré état des lieux)  Établissement aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)  Établissement aide à la déclaration de TVA (monopropriété, SCI sur devis)  Constitution de dossier type ANAH  Représentation commission départementale de conciliation  Représentation expertise suite à un sinistre  Monopropriété: visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)  Représentation aux assemblée générales  Frais d'huissier ( rédaction congés, sommation de travaux, juridique)				80 euros TTC Tarifs en agence
NOS PRODUITS D'ASSURANCES				TAUX / TARIFS
Assurance contre les risques locatifs (impayés de loyers et dégradations immobilières)		Ø	Ø	2,20 %
Signature:				